



CORRECTIF ANNUEL REGLEMENTS MAITRES 2019/2020

Championnats N2 Maîtres

Les nageurs qualifiés dans une course aux Championnats de France Hiver pourront participer aux N2 Hiver mais ne monteront pas sur le podium.

Pour que cela soit clair, une liste des nageurs concernés sera publiée sur le site fédéral. Ces nageurs ne rentreront pas dans le classement du Trophée N2.

De ce fait les nageurs qualifiés aux Championnats de France qui nagent aux N2 Hiver pourront nager aux Championnats de France été.

Les records qui pourraient être battus par des nageurs qualifiés aux Championnats de France et réalisés lors des N2 ne seront pas pris en compte.

Un relais composé d'au moins un nageur qualifié aux Championnats de France à titre individuel et engagé aux N2, sera déclaré hors concours.

Championnats de France Maîtres N1 Eté

Tous les nageurs étant qualifiés aux Championnats de France Maîtres Eté ne pourront pas participer aux Championnats N2 Maîtres Eté.

Championnats de France Eté Open : qualification suite aux N2

a) Si le nageur est qualifié sur une course, il peut nager aux Championnats de France Eté : N + 2 courses (sauf sur 200, 400 et 800).

b) Si le nageur est qualifié sur deux courses, il peut nager aux Championnats de France Eté : N + 1 course (sauf sur 200, 400 et 800).

Un nageur qualifié aux France été sur une course ne pourra plus aller nager en N2 à compter des Championnats de France Eté 2020 (N-2).

Qualifications des nageurs C1 à partir du 1^{er} janvier 2020 :

Ils pourront utiliser leurs performances réalisées en C0 lors des compétitions qualificatives maîtres pour se qualifier aux Championnats de France et aux N2.

Un relais R1 et plus avec un C0 sera automatiquement hors concours (les temps des nageurs du relais ne seront pas pris en compte, y compris celui du 1^{er} relayeur.)

Les France N2 Eté se dérouleront du jeudi 11 au dimanche 14 juin 2020.

Interclubs des maîtres : suppression du 4 x 50 NL, épreuve du début de la 2^e journée.

Les performances issues de toutes les compétitions internationales inscrites au calendrier de la LEN ou de la FINA seront intégrées dans la base fédérale et qualificatives aux Championnats de France et aux N2 sauf celles qui seraient nagées aux mêmes dates que ces dernières.

Grilles d'Eté : suppression du temps limite pour les 50m. de chaque spécialité pour les catégories C11 et après.